

# Les infos

Vendredi 22 juin 2007



## BAIL À CÉDER

Sous le couvert d'une simple information, le document avait été remis à la commission sociale du CCE de juin. Il s'agissait, nous dit la direction, « d'améliorer » les dispositifs d'aides au logement des salariés. Parmi ces dispositifs, l'avance-logement qui serait « améliorée et simplifiée », au travers d'une augmentation du plafond, de 80 à 120.000 euros à un taux unique. Sauf qu'à l'image des cavaliers parlementaires, l'information glissait pudiquement sur la liquidation du parc de logements sociaux détenu par la Société Générale... En gros, la direction annonce la vente de 600 logements à un bailleur qui devrait souscrire à des engagements sociaux, sans qu'on sache lesquels exactement. Jolie façon d'habiller une liquidation qui est censée répondre à la demande des organisations syndicales d'augmenter le nombre des logements sociaux mis à disposition du personnel ! En fait, rien ne tient. D'abord, ne seraient concernés que les logements du parc social, mais pas ceux détenus par ailleurs qui sont attribués à titre de fonction ou aux cadres venus de l'étranger. Ensuite, rien ne dit non plus que des « engagements » souscrits par le bailleur qui rachèterait le parc auraient une quelconque valeur juridique. Les actuels locataires n'auraient qu'une garantie limitée dans le temps de 6 ans. C'est ainsi que la direction nous dit qu'elle pourrait augmenter le nombre de logements mis à disposition : en augmentant le turn-over... tant pis pour les retraités

et les conjoints divorcés... Le rythme d'augmentation du loyer pourrait également être fortement accéléré. Rien non plus sur le contrôle de la mise à disposition des locations par la commission du logement, c'est-à-dire par les représentants du personnel. En clair, qui décidera de transmettre une demande à un bailleur ? Bailleur qui sera seul à décider d'y donner suite ou pas. Comme d'habitude, la direction a tenté d'expédier l'affaire en 2 coups de cuillère à pot. Voilà comment, après une réunion extraordinaire de la commission sociale, les 5 organisations ont formulé sur proposition de la CGT des conditions à leur approbation de la « réforme ». Tout d'abord, rien d'urgent, il n'est pas nécessaire de conclure le 3 juillet et nous entendons prendre le temps d'ici septembre d'étudier à fond ce dossier complexe. Il faut aussi que le produit de la vente soit affecté au 1% locatif pour vraiment augmenter le parc disponible. L'environnement juridique doit être sécurisé, et personne ne doit risquer de se faire expulser à terme. Les droits des salariés doivent être garantis par la commission du logement qui doit rester maître des dossiers et des affectations. Enfin, c'est la totalité du parc immobilier détenu par la Société Générale qui doit être traitée. Ces exigences ont déstabilisé la direction qui ne s'attendait pas en cette période de « pré-vacances » à une telle résistance. Du coup, Jean Pierre Michel, expert en statistiques et autres disciplines, a « suspendu » la séance ; car il n'était pas « mandaté » pour répondre aux organisations syndicales... comme on le comprend, voilà pourquoi, et afin que tous soient alertés, cette info devrait contribuer à aider la direction à nous entendre.



## FIN DE LA SAGA POTTER

Un bref communiqué nous a appris le départ de Robert Potter, fugace DRH international du groupe vers d'autres cieux. On ne se souvient pas de son œuvre, certes plus brève que la Saga de Harry...

CGT Société Générale - SPB Société Générale  
Paris La Défense 92972 CX - 01.42.14.30.68  
cgt.sg@wanadoo.fr - spb.sg@laposte.net  
Internet : [www.premiumwanadoo.com/cgt.sg/](http://www.premiumwanadoo.com/cgt.sg/)  
Intranet : Portail SG, Salariés France, Espace syndical, CGT